

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

Communes de :
Brignais
Brindas
Chaponost
Chevinay
Courzieu
Grézieu la Varenne
Messimy
Pollionnay
Sainte Consoce
Soucieu en Jarrest
Thurins
Vaugneray
Yzeron

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray
Tél. : 04 78 45 96 75 Fax : 04 78 45 96 39

ARRETE n°07/20

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9 ,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 juillet 2020 élisant M. Didier COQUARD en
qualité de Vice-Président,
Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales
le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à
un Vice-Président,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président, est délégué pour remplir les
fonctions relatives à la Centrale Photovoltaïque, et à la gestion de la totalité du site des anciennes
carrières situé sur la commune de Millery

Article 2 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président reçoit délégation pour la signature
des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de
paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le
Signature du délégataire



Transmis au représentant de l'Etat le

Fait à Vaugneray,
le 14 septembre 2020

Le Président qui certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com